



trajet vacances pour mes enfants

Par **carolinenau**, le **07/02/2021** à **05:43**

Bonjour,rnrnJe vais prendre mes filles en vacances au mois d'avril. Comme le jugement l'indique, c'est à moi d'assurer l'aller. Cela dit, je voudrais les faire venir en train avec un accompagnateur car elles ont 15 et 12 ans mais, pour pouvoir avoir un accompagnateur, il faut qu'elles prennent le train à Dijon, c'est à dire à une bonne heure de route en voiture de leur domicile.rnrnEst-ce que l'autre partie peut refuser sous prétexte qu'il faut justement faire cette heure en voiture ?rnrnJ'espère avoir été clair dans mon explication.rnrnMerci de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **07/02/2021** à **06:41**

Bonjour,rnrnDans la mesure où, par jugement, vous êtes chargé du trajet aller, c'est donc de la porte de chez vos filles à la porte de chez vous que vous devez organiser leurs trajets. L'autre partie n'a pas à le faire.rnrnJe suis surpris qu'à 15 ans, votre aînée ait encore besoin d'accompagnateur ? En principe, si mes souvenirs sont valables, dès 15 ans, plus d'accompagnateur SNCF et votre aînée peut servir d'accompagnatrice pour sa soeur cadette, ce qui vous évite des frais supplémentaires.